

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE PRIVÉE D'AVOCAT

Depuis le 10 décembre, le Comité d'enquête de la Fédération de Russie a écarté arbitrairement quatre avocats chargés de défendre la militante Lilia Tchanycheva, la privant de ce fait d'avocats de son choix, en violation de son droit à un procès équitable. Lilia Tchanycheva, ex-coordonnatrice régionale du « Quartier général de Navalny », dans la ville d'Oufa, est détenue depuis le 9 novembre 2021 sur la base de charges infondées de « création ou direction d'une association extrémiste », infraction passible d'une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Lilia Tchanycheva n'a commis aucune infraction et doit être libérée immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général de la Fédération de Russie

Igor Viktorovich Krasnov

Ul. Bolshaya Dmitrovka, 15A

Moscow, GSP-3

125993, Fédération de Russie

Twitter : <https://twitter.com/Genproc>

Facebook : <https://www.facebook.com/genprocrf/>

Instagram : <https://www.instagram.com/genprocrf/>

Requêtes en ligne (en russe uniquement) : <https://ipriem.genproc.gov.ru/contacts/ipriem/send/>

Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude face aux poursuites, à la détention arbitraire et aux violations de droits persistantes visant la militante **Lilia Tchanycheva**. Elle est actuellement en détention provisoire à Moscou, à près de 1 500 km de sa ville de résidence, Oufa, sur la base de charges absurdes de « création ou direction d'une association extrémiste ».

Depuis le 10 décembre 2021, des membres du Comité d'enquête et du Service fédéral d'application des peines ont empêché, sous des prétextes fallacieux, quatre avocats d'assurer la défense de Lilia Tchanycheva et de lui rendre visite en détention. En conséquence, elle est privée d'avocat de son choix, en violation de son droit à un procès équitable.

Les charges retenues contre Lilia Tchanycheva sont liées aux activités civiles et politiques pacifiques qu'elle a menées en tant que coordonnatrice régionale du « Quartier général de Navalny ». Ces activités ont été qualifiées à tort d'« extrémistes ».

Lilia Tchanycheva n'a commis aucune infraction dûment reconnue par le droit international, et n'est qu'une victime de plus de la répression exercée par les autorités à l'encontre des personnes qui ont travaillé en collaboration avec Alexeï Navalny ou lui ont apporté leur soutien. Les poursuites qui la visent sont dénuées de fondement et motivées par des considérations politiques ; elles constituent une violation de ses droits à la liberté d'expression et d'association.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que Lilia Tchanycheva soit libérée sans délai et que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées. En attendant, elle doit être autorisée à bénéficier des services de l'avocat de son choix.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Lilia Tchanycheva, ancienne coordinatrice régionale du « Quartier général de Navalny » à Oufa, dans la République du Bachkortostan (centre de la Russie), a été arrêtée le 9 novembre 2021, à la suite d'une perquisition à son domicile. Le même jour, la police a perquisitionné le domicile d'autres militantes et militants à Oufa et dans d'autres villes russes, dans le cadre d'une affaire pénale visant Alexeï Navalny ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices.

Le 10 novembre, le tribunal du district de Kirov, à Oufa, a placé Lilia Tchanycheva en détention provisoire. Elle a été inculpée de « création ou direction d'une association extrémiste » (article 282.1.1 du Code pénal de la Fédération de Russie) pour avoir travaillé en collaboration avec Alexeï Navalny. Si elle est déclarée coupable, Lilia Tchanycheva risque jusqu'à 10 ans de prison. Elle a été transférée d'Oufa à Moscou le 21 novembre.

Le 10 décembre, l'avocat de Lilia Tchanycheva, Vladimir Voronine, a été empêché de lui rendre visite au centre de détention provisoire. Il a ensuite appris qu'un membre du Comité d'enquête l'avait écarté de l'affaire en invoquant à tort un conflit d'intérêt. Les 15 jours suivants, trois autres avocats ont tenté de rendre visite à Lilia Tchanycheva en détention et en ont été empêchés par le Comité d'enquête. En janvier 2022, Lilia Tchanycheva n'avait pas d'avocat à Moscou.

Le 9 juin 2021, le tribunal municipal de Moscou a arbitrairement classé comme « extrémistes » et interdit trois organisations de la société civile : la Fondation anticorruption, la Fondation pour la protection des droits des citoyens et le « Quartier général de Navalny », toutes trois liées à Alexeï Navalny, qui est incarcéré arbitrairement. L'accès à l'audience était interdit aux médias et au grand public, et les motifs du classement dans la catégorie des organisations « extrémistes » n'ont pas été rendus publics. Selon les informations dont Amnesty International dispose, aucune des organisations d'Alexeï Navalny n'a commis ou approuvé des actes violents, appelé à de tels actes ni commis d'autres infractions reconnues par le droit international.

Le 28 septembre, les autorités russes ont annoncé l'ouverture d'une nouvelle enquête pénale sur Alexeï Navalny ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices, sur la base de charges sans fondement de « création d'une association extrémiste ». En octobre, il s'est avéré que cette enquête était liée à quatre autres affaires pénales visant Alexeï Navalny, ses collègues ainsi que ses sympathisants et sympathisantes. Lilia Tchanycheva est la première des collègues d'Alexeï Navalny à avoir été arrêtée dans le cadre de cette affaire pénale.

Le 2 février 2021, Alexeï Navalny, figure de premier plan de l'opposition russe et militant anticorruption, a été condamné à une peine privative de liberté de deux ans et huit mois, pour un prétendu manquement aux obligations de la mise à l'épreuve qui lui avait été imposée lors d'une précédente condamnation motivée par des considérations politiques. Les autorités russes ont refusé de le libérer malgré l'absurdité de ces accusations (Alexeï Navalny ne s'était pas présenté devant son agent de probation alors qu'il récupérait à l'étranger de l'empoisonnement qui avait failli lui coûter la vie), sans tenir compte des manifestations de grande ampleur organisées en Russie et à l'étranger, ni des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme établissant le caractère politique des poursuites à l'encontre d'Alexeï Navalny et exigeant sa libération immédiate. Cet homme est un prisonnier d'opinion et doit donc être libéré immédiatement et sans condition.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : russe, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 MARS 2022.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Lilia Tchanycheva (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/5026/2021/fr/>